

Convention de participation financière à la mise en place du GIP Cerdon vallée de l'Ain

Entre

Le Département de l'Ain (CD01), représenté par son Président

Et

La Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon (CCRAPC), représenté par son Président

Et

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'équipement de l'Ile Chambod (SMAE), représenté par son Président

Et

Aintourisme, représenté par son Président

Vu la convention constitutive du GIP Cerdon vallée de l'Ain en date du 9 avril 2021,

Vu les délais de mise en place du GIP le rendant autonome administrativement et budgétairement,

Vu l'article 6 de la convention constitutive du GIP,

Vu les missions confiées au GIP Cerdon vallée de l'Ain et le fonctionnement de l'année 2021,

Vu que les dépenses initialement prévues sur le budget 2021 du GIP ont été en quasi-totalité portées par la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon (CCRAPC)

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objectif de répartir les charges financières liées au fonctionnement du GIP Cerdon vallée de l'Ain entre les co-fondateurs du GIP pour l'année 2021.

Au regard des dépenses faites dans le cadre du fonctionnement du GIP Cerdon Vallée de l'Ain et des contributions prévues, il est nécessaire de créer des compensations financières entre les membres du GIP pour régulariser les situations budgétaires des membres.

Article 2 : Conditions d'évaluation de la contribution financière des membres :

En raison de la création tardive du GIP, il a été décidé par l'ensemble des membres :

- Que la régie de recettes et d'avances Tourisme Patrimoine de la CCRAPC et son budget annexe OT servirait à la gestion courante des sites exploités par le GIP (Soieries Bonnet et OT) en 2021 en attendant la création de la régie du GIP pour l'année 2022.
- Que les salaires, amortissements de la voiture C3 mise à disposition de la directrice seraient portés et versés par Aintourisme, qui sera remboursé en décembre 2021 par chacun des membres à hauteur du montant inscrits en annexe de la convention constitutive du GIP.
- Que les dépenses nécessaires au bon déroulement des missions confiées au GIP (projets, communication, boutiques...) seraient portées et réparties entre les membres.
- Que ces dépenses seraient déduites du montant des contributions des membres initialement prévues en 2021 et dont le solde sera versé directement à la CCRAPC qui a porté la quasi-totalité des dépenses qui devaient revenir au GIP. A l'exception des dépenses suivantes réalisées par Aintourisme :
 - Insertion Guide du Routard - 1 750 € refacturés en 2021 au CD01
- Que le solde de la balance, s'il est positif, serait reversé et ajouté au montant de la subvention 2022 accordée par la CCRAPC au GIP.

Article 3 : Dépenses portées par chaque membre en 2021 et à déduire des contributions 2021 à verser à la CCRAPC :

Les dépenses portées et acquittées à déduire des contributions 2021 sont les suivantes :

- Département = 18 718,1 € dont 1 750 € directement remboursés à Aintourisme
- SMAE = 2 364,80 €
- AINTOURISME = 8 728,43 € (frais déplacement, assurance directrice, campagnes Facebook, réseau informatique)

Cf ANNEXE 1 POUR LES DETAILS : suivi budgétaire du GIP - Dépenses portées par CD01 et SMAE
Cf ANNEXE 2 POUR LES DETAILS : Frais porté par Aintourisme.

Article 4 : Détermination de la contribution des membres à verser à la CCRAPC et à Aintourisme :

Il est rappelé que conformément à l'article 2, le coût (salaires, charges, moyens mis à disposition) de la directrice seraient portés et versés par Aintourisme, sera remboursé en décembre 2021 par chacun des membres à hauteur des montants inscrits en annexe de la convention constitutive du GIP.

A savoir :

- Département de l'Ain : 32 000 €
- CCRAPC : 14 000 €
- Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'équipement de l'île Chambod : 8 000 €.

La CCRAPC a porté la quasi-totalité des dépenses qui devait revenir au GIP et doit donc bénéficier d'un financement de la part des autres membres du GIP.

Les contributions financières des membres en 2021 étaient définies comme suit dans l'article 14 de la convention constitutive du GIP Cerdon Vallée de l'Ain.

- Département de l'Ain = 65 000 € dont 32 000 € pour le remboursement du coût de la Directrice
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Equipement de l'île Chambod = 75 000 € dont 8 000 € pour le remboursement du coût de la directrice.
*Il est rappelé que 47 000 € était initialement prévus pour le remboursement des salaires du personnel saisonnier. En raison de la création tardive du GIP, les salaires de saisonniers ont finalement été pris en charge directement par le SMAE de l'île Chambod.
La contribution du SMAE au GIP est donc ramenée à 28 000 € (75 000 € - 47 000 €)*
- Aintourisme = 10 000 €

En conséquence, la participation des membres est répartie comme suit :

- **DEPARTEMENT DE L'AIN :**

32 000 € seront reversés à Aintourisme au titre du remboursement du coût de la directrice (cf annexe 1 convention constitutive)

14 281,9 € seront reversés par le CD01 à la CCRAPC en 2021 au titre du financement des charges portées par la CCRAPC.

Modalités de calcul : $65\,000\text{ €} - 32\,000\text{ €} - 18\,718,1\text{ €}^* = 14\,281,9\text{ €}$

**dont 1750 € d'insertion Guide du Routard facturé en direct par AinTourisme au CD01*

- **SYNDICAT MIXTE ILE CHAMBOD:**

8 000 € seront reversés par le SMAE de l'île Chambod à Aintourisme au titre du remboursement du coût de la directrice (cf annexe 1 convention constitutive)

17 635,20 € seront reversés par le SMAE de l'île Chambod à la CCRAPC en 2021 au titre du financement des charges portées par la CCRAPC.

Modalités de calcul : $28\,000\text{ €} - 8\,000\text{ €} - 2\,364,80\text{ €} = 17\,635,20\text{ €}$

- **CCRAPC :**

14 000 € seront reversés par la CCRAPC à Aintourisme au titre du remboursement du coût de la directrice (cf annexe 1 convention constitutive)

- **AINTOURISME** versera 390,77 € à la CCRAPC au titre au titre du financement des charges portées par la CCRAPC.

Modalités de calcul : $10\,000\text{ €} - 2\,156,33\text{ €} - 2\,751\text{ €} - 3\,821,10\text{ €} - 880,80\text{ €}$

Article 5 : Modalités de versement :

Les participations de chacun des membres, exposées ci-dessus, seront versées en une fois et totalité sur l'exercice comptable 2021

Fait à.....

Le.....

En 4 exemplaires

Le Président du Conseil Départemental de l'Ain

Le Président de la Communauté de
Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon

Le Président du Syndicat Mixte pour
l'Aménagement et l'équipement
de l'île Chambod

Le Président d'Aintourisme

Frais direction GIP Cerdon 2021 (à partir de mai)

Assurance C3 (du 1er mai au 31/12/2021)			
total année 757,57 soit pour 8 mois		sous-total	505,05
frais de péage			
31/05/2021	Mango	5,90	
30/06/2021	Mango	0,00	
31/07/2021	Mango	5,90	
31/08/2021	Mango	58,40	
30/09/2021	Mango	51,80	
31/10/2021	Mango	60,00	
		sous-total	182,00
frais de déplacement - remboursement			
juin	frais déplacement	201,14	
juin juillet août	frais hôtel/repas/carburant/péage	495,87	
septembre -octobre	frais déplacement	211,74	
octobre -novembre	frais déplacement	368,53	
novembre	frais déplacement	192,00	
		sous-total	1 469,28
TOTAL FRAIS			2 156,33

Campagnes digitales Facebook	2 751,00
Licences Microsoft XEFI	880,80
Mise en place du réseau informatique XEFI	3 821,10

TOTAL CHARGES SUPPORTEES 9 609,23

ANNEXE 1 - DEPENSES PORTEES PAR LES COLLECTIVITES POUR LE GIP EN 2021**SMAE**

La Voix de l'Ain	1 292,00 €
Graphisme - Johanna Armourdedieu	300,00 €
Impression Beguet Carte extérieure de Chambod	772,80 €
TOTAL	2 364,80 €

DEPARTEMENT DE L'AIN

Exposition Karine Proriot	3 500,00 €
Maison des Canuts - Cocons	450,00 €
Prestation extérieure graphisme	396,00 €
Impressions diverses	1 212,00 €
Fournitures	272,23 €
Matériel Expo temporaire	652,00 €
Matériel électrique Expo temporaire	34,16 €
Nappes ateliers Famille	83,84 €
Boissons accueil 6 octobre	53,21 €
Tissus Rebrac	152,14 €
Vigile JEP	370,44 €
Spectacle 13 novembre	2 379,60 €
Théâtre d'ombres	1 800,00 €
Tissus Atelier danse	247,32 €
Plaques de verre	356,44 €
Peluches	942,00 €
Mugs	478,00 €
Aloa billetterie online	3 000,00 €
Matériel de caisse	588,72 €
TOTAL	16 968,10 €

AIN TOURISME

Frais Directrice	2 156,33 €
Campagnes digitales Facebook	2 751,00 €
Réseau informatique - XEFI	3 821,00 €
Licences Microsoft - XEFI	880,80 €
TOTAL	9 609,13 €

